



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, Affaires réglementaires et litiges
Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 16 février 2024

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Phase 3

Notre dossier : 312-01007

Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 3

Chère consœur,

Tel que requis, Énergir dépose les modifications aux Conditions de service et tarif (« CST ») approuvées dans la décision D-2024-007 en versions française et anglaise sur la base du texte en vigueur au 29 janvier 2024. Énergir porte à l'attention de la Régie que l'article 12.1.2.1.1 des CST a depuis fait l'objet d'une modification pour tenir compte de cavaliers tarifaires en transport et équilibrage.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

p.j.